CONFÉRENCES DES ÉDITIONS DU CRIDON

55e CYCLE (EN PRÉSENTIEL et EN DISTANCIEL)

CRIDON FORMATION

CONFÉRENCE N° 1 – Mercredi 28 février 2024

EN DISTANCIEL UNIQUEMENT

Les logements à régimes spéciaux (2e partie) : logements intermédiaires, ce que le notaire doit savoir

Qu'est-ce qu'un logement intermédiaire ?

- Quels sont les critères posés par la loi ?
- Qui peut être propriétaire d'un logement intermédiaire ?

Régime de la production de logement locatif intermédiaire aidé :

- Quelles conditions à satisfaire pour bénéficier de ce dispositif ?
- Quels avantages fiscaux ?
- Quelles obligations ?
- Quelles sanctions ?

Régimes de la vente :

- Quel régime pour les logements intermédiaires appartenant aux organismes HLM ?
- Quel régime pour les logements intermédiaires privés ?



Alice FUCHS-CESSOT est maître de conférences en droit public à l'Université Paris 8 ; membre du SERDEAUT de l'Université Paris 1 ; co-responsable du master 2 Droit de l'habitat et du logement social de l'Université Paris 1.

CONFÉRENCE N° 2 – Mercredi 27 mars 2024

Crédits bancaires et non bancaires (questions soulevées par la diversification des sources de financement)

L'insuffisance de l'offre de crédit bancaire ou son inadéquation aux besoins des emprunteurs conduisent ces derniers à se tourner vers *d'autres acteurs* (donnant naissance à des crédits entre entreprises ou entre particuliers) ou vers *d'autres formes de financement* (délai de paiement, vente à réméré, emprunt obligataire, financement participatif, …).

Ce financement extra-bancaire soulève d'abord la question de sa régularité au regard du monopole bancaire reconnu aux établissements de crédit et aux sociétés de financement en matière de service de crédit *(art. L. 511-5, CMF).* Se pose ensuite la question de son régime juridique comparativement aux prêts bancaires, en particulier, en termes de rémunération, de garantie de remboursement et de renégociation.



Caroline HOUIN-BRESSAND est professeur à l'Université de Lorraine et directrice du DJCE de Nancy. Spécialiste du droit des entreprises en difficulté, du droit des sûretés et du droit bancaire, elle intervient régulièrement dans des séminaires et formations pour le CRIDON de PARIS.

CONFÉRENCE N° 3 – Mercredi 15 mai 2024

Les libéralités entre époux

La loi du 3 janvier 2001 a augmenté et transformé la vocation légale du conjoint survivant et la loi du 23 juin 2006 a ouvert de nouveaux espaces au pouvoir de la volonté en matière de libéralités. Que sont, dès lors, devenues les libéralités entre époux ? Quelles en sont les utilités ? Quelles difficultés posent-elles lors du règlement successoral ? Quelles nouvelles clauses peuvent y être utilement apposées ?



Michel GRIMALDI est professeur émérite à l'Université Paris Panthéon-Assas. Il enseigne le droit des sûretés et le droit patrimonial de la famille. Il est, avec Christophe Vernières, directeur éditorial de la revue Defrénois. Il a été rapporteur de synthèse du 100e Congrès des notaires de France (Lille, 2000) et du 111e Congrès des notaires de France (Strasbourg, 2015).

CONFÉRENCE N° 4 – Mercredi 12 juin 2024

Pratique et contentieux des avant-contrats de vente

Outils au cœur de la pratique notariale, les promesses unilatérales et synallagmatiques de vente immobilière continuent d'alimenter un important contentieux. La conférence se propose de mettre en lumière les principales sources de procès et les clauses propres à les éviter (ou à s'y préparer…).

Seront notamment abordés :

- Les conditions suspensives : prorogation, renonciation, réputé accompli, clause de revoyure, etc.
- L'indemnité d'immobilisation/clause pénale : son montant et ses modalités de versement ; le rôle du notaire en cas de contentieux, etc.
- Les avantages et inconvénients respectifs de la PUV et de la PSV lorsque le candidat acheteur se défausse…
- Les clauses encadrant la période intercalaire : autorisation de réaliser des audits sur l'immeuble, vote en assemblée générale, etc.
- La transmission des promesses,
- Etc.



Charles GIJSBERS est professeur agrégé à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), directeur du Centre d'Études et de Recherche sur la Construction et le Logement (CERCOL) et du Centre de Formation permanente (CFP). Auteur d'une thèse et de nombreuses publications, notamment dans le domaine des sûretés et du droit immobilier, il collabore régulièrement avec le CRIDON de PARIS.

INFORMATIONS PRATIQUES – RENSEIGNEMENTS AU 01 45 84 45 00

Toute inscription ne pourra être prise en compte que si elle est constituée du bulletin de préinscription dûment rempli et d'un avis d'opéré mentionnant le n° de CRPCEN de l'étude. Une facture acquittée sera envoyée ultérieurement.

Les conférences se tiennent à l'Automobile Club de France – 6, place de la Concorde – 75008 PARIS, de 17 h 30 à 19 h 30.

TARIFS et CONVOCATIONS

- 1 CONFÉRENCE : 170 € HT/inscription en distanciel ou en présentiel sauf pour la conférence n°1
- FORFAIT POUR 4 CONFÉRENCES : 583 € HT/ inscription en distanciel ou en présentiel
- PAIEMENT PAR VIREMENT : **IBAN** : FR81 4003 1000 0100 0008 5684 J13 – **BIC :** CDCGFRPPXXX

Une convocation est adressée par mail pour toute inscription (quel que soit le mode de participation), ainsi qu'une facture dès réception du règlement.

Pour les inscriptions en présentiel, **aucun changement en distanciel ne pourra être effectué le jour même de la conférence.**

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire remplacer par la personne de votre choix, dont le nom devra nous être communiqué par mail jusqu'au jour de l'événement, avant midi.

Pour les inscriptions en distanciel, **un lien strictement personnel (non transférable) avec des identifiants est envoyé 24 h avant l'événement**, ainsi qu'une documentation numérique.

Un replay pour chaque conférence sera disponible pendant 7 jours.

Pour les études notariales, seules les adresses respectant le plan de nommage seront prises en compte (se terminant par @NOTAIRES.FR et .NOTAIRES.FR)		
N° 1	Nom : Prénom : e-mail :	❑ Distanciel 204 €
N° 2	Nom : Prénom : e-mail :	❑ Présentiel ❑ Distanciel 204 €
N° 3	Nom : Prénom : e-mail :	❑ Présentiel ❑ Distanciel 204 €
N° 4	Nom : Prénom : e-mail :	❑ Présentiel ❑ Distanciel 204 €
PAIEMENT PAR VIREMENT **IBAN : FR81 4003 1000 0100 0008 5684 J13 BIC : CDCGFRPPXXX**		
Toute inscription doit-être confirmée par virement bancaire, (avec votre N° de CRPCEN) et adressée par mail avec ce bulletin à editions@cridon-paris.fr. Une facture acquittée vous sera envoyée ultérieurement.		
	TOTAL (nbre de conférences) **…** x 204 € (TVA 20 % incluse)	**…… €**
	FORFAIT 4 conférences (699.60 € au lieu de 816 €) *(TVA 20 % incluse)*	**699.60 €**

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par mail **editions@cridon-paris.fr**
(au plus tard 7 jours avant chaque conférence)

«ETUDE» «RAISON_SOCIALE»
«M» «PRENOM» «NOM»
«ADRESSE»
«ADRESSE_2»
«BP»
«CP» «VILLE»

N° CRPCEN : «CRPCEN»
Téléphone : «TELEPHONE»
e-mail : «EMAIL»
Signature ou cachet :

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder à tout moment aux données vous concernant et les rectifier si nécessaire.